

Arrêté fédéral
approuvant la gestion du Conseil fédéral
dans le domaine de la poste et des télécommunications

(Du 22 juin 1971)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport du Conseil fédéral du 21 avril 1971 ¹⁾,

arrête:

Article unique

La gestion du Conseil fédéral dans le domaine de la poste et des télécommunications pour l'année 1970 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats

Berne, le 2 juin 1971

Le président, **Theus**

Le secrétaire, **Sauvant**

Ainsi arrêté par le Conseil national

Berne, le 22 juin 1971

Le président, **Weber**

Le secrétaire, **Hufschmid**

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 22 juin 1971

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Huber

19940

¹⁾ Non publié dans la FF

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral dans le domaine de la poste et des télécommunications (Du 22 juin 1971)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1971
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.07.1971
Date	
Data	
Seite	1517-1517
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 880

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.